

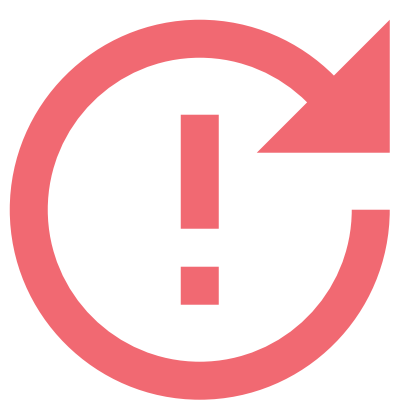
ACHATS EN LIGNE QU'EST-CE QUI CHANGE ?

DE NOUVELLES PROCÉDURES POUR
SÉCURISER VOS PAIEMENTS.



A partir du 15 mai 2021, l'**authentification forte** est exigée pour vos achats en ligne.

A SAVOIR



L'**authentification forte** pourra ne pas être demandée pour :

- 1 achat de faible montant,
- 1 paiement récurrent (ex : abonnement...),
- 1 opération vers 1 bénéficiaire de confiance...

Pour vous authentifier, il vous sera demandé au moins 2 éléments parmi les 3 suivants :



1 information que vous seul connaissez : code secret, mot de passe...



L'utilisation d'1 appareil que vous détenez : téléphone, ordinateur, boîtier fourni par la banque...



1 caractéristique personnelle : empreinte digitale, reconnaissance faciale...

Si 1 des 2 éléments est faux / absent, votre paiement ne sera pas autorisé.

**VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE BANQUE
LES MOYENS À VOTRE DISPOSITION
POUR VALIDER VOS ACHATS EN LIGNE.**

[LESCLESDLABANQUE.COM](https://www.lescledeslabanque.com)

